FORMATION EN PRÉSENTIEL

PRÉVENTION HARCÈLEMENT - RÔLE ET MISSIONS DES RÉFÉRENTS

Dernière mise à jour le 22/07/2026.

OBJECTIF

Formation qui permet de différencier les types de harcèlement, de connaitre le cadre légal en entreprise. Elle permet de construire une démarche de prévention proactive et de savoir comment agir et/ou réagir lors d'une situation de harcèlement.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Détecter et reconnaître les formes de harcèlement
- Maîtriser ses responsabilités
- Mettre en place des actions de prévention spécifiques
- Réagir face à une situation de harcèlement ou de violence

Tarif	**nous consulter**
Réf.	**Prev25**
Contact	0297611182 contact@poleformation.bzh https://www.poleformation.bzh/

PUBLIC CONCERNÉ

Direction, personnels des ressources humaines, managers, référents entreprise et CSE...

PRÉ-REQUIS

- Maitrise de la langue française (lue, parlée, écrite), connaissance des opérations mathématiques de base.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Présentiel

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Exposés, échanges, vidéos, questionnaires. Mises en situations, cas pratiques et jeux de rôles.

Niveau	Modalité	Effectif par session	Durée
Autres formations professionnelles continues	**Présentiel**	**4 mini > 10 maxi**	**7 heures / 1 jour(s)**

Des aménagements pédagogiques et organisationnels peuvent être mis en place, en fonction des besoins exprimés, afin de garantir l'accessibilité de la formation à tous.

PROGRAMME

La législation nationale et Européenne

- La lutte contre la violence au travail et les formes de harcèlement…
- Comment reconnaitre et identifier les formes de harcèlement ou d'agressions ;
- Les précautions à prendre dans l'utilisation du terme « harcèlement » ;
- Définitions légales et sanctions prévues par les différents codes.

Obligations et responsabilités dans l'entreprise

- La responsabilité de l'entreprise peut-elle être engagée ?
- La faute inexcusable de l'employeur peut-elle être invoquée ?
- L'obligation de prévention en matière de harcèlement moral/sexuel et la responsabilité de l'employeur ;
- Quelle démarche de prévention et comment l'intégrer au DUERP.

Les moyens d'actions

- Le droit d'alerte
- Quelles actions menées suite à signalement ;
 - Les enquêtes internes ;
 - Les entretiens ;
 - Les procédures judiciaires ;
 - Le conseil des Prud'hommes, le Tribunal Administratif ;
- La protection des salariés ;
 - Quelles sont les solutions pour extraire le salarié d'une situation de harcèlement :
- Le rôle des référents harcèlement ;

Piste d'actions

- Déterminer les rôles des différents acteurs : direction, RH, représentants du personnel, service de santé au travail, managers...
- Mettre en place une Charte de prévention du harcèlement moral et sexuel ;
- Établir un protocole à mettre en œuvre en cas de harcèlement ;
- Comment impliquer les managers dans votre démarche de prévention : savoir les motiver
- Quels conseils leur donner sur leur posture managériale et comment les faire changer si nécessaire
- Définir un code de conduite du « bon » manager
- Mettre en place des formations, du coaching... pour aider les managers

Mise en situation

Jeux de rôle : quelle attitude adopter face à un salarié qui se dit harcelé ?

Comment déceler le vrai du faux ?

- Identifier les différents types de plaintes
- Comment savoir s'il peut s'agir de harcèlement
- Adapter sa posture et son attitude selon les personnes impliquées (neutralité, confiance, distance, attitude facilitante...)
 - Respecter les étapes à suivre durant l'entretien
 - Ce qu'il faut dire ou ne pas dire
 - Quelles questions poser
 - Les solutions mises en œuvre pour "extraire" la personne de la situation de harcèlement : mesures de protection immédiate, médiation, prise en charge en interne, changement de poste, arrêt de travail, rupture conventionnelle, départ négocié...
- Respecter les principes directeurs de l'enquête
 - Loyauté, impartialité ;
 - Sérénité, sécurité ;
 - Confidentialité.

Focus : analyse de la jurisprudence en matière de harcèlement

INTERVENANT(S)	ÉVALUATION	ATTRIBUTION FINALE
Formateur en Prévention des risques	Tests théorique et pratique	Attestation de formation